

# REGLEMENT TOUR PEDESTRE BY TRAIL 2022

*Office des Sports de Saint Just-Saint Rambert*

Maison des Associations  
La Passerelle - rue du 11 novembre  
**Téléphone** : 04 77 55 65 51  
42170 SAINT-JUST SAINT-RAMBERT  
Coordinateur : M Dominique THOLOU  
Téléphone : 06 10 30 65 23  
@mail : tpbt@gmail.com

**Samedi 8 Octobre 2022**

**Le 2ème Tour Pédestre By Trail de 7 km, 13 km, 19 km.**

## 1. PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes :

- à partir de **Cadets** (nés en 2006 et avant) sur le parcours du **7 km**
- à partir de **Cadets** (nés en 2006 et avant) sur le parcours du **13 km**
- à partir de **Juniors** (nés en 2004 et avant) sur le parcours de **19 km**.

sous réserve du **respect** des **MESURES SANITAIRES** ( voir **ANNEXE**) et des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA et applicables au 8 octobre 2022 et des dispositions du présent règlement.

Courses Jeunes « mini-trails » :

- nés en 2014, 2015, 2016 Eveil Athlé - sur le parcours de **650 m**
- nés en 2012 et 2013 – Poussins - sur le parcours de **1300 m**
- nés en 2008 jusqu'à 2011 – Benjamins/Minimes - sur le parcours de **1950 m**

**2. INSCRIPTIONS EN LIGNE UNIQUEMENT y compris pour les courses enfants, sur [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr) jusqu'au jeudi 6 octobre minuit.**

**Courses Adultes : 9 € (7 km) ; 13 € (13 km) et 18 € (19 km) (sans frais supplémentaires)**

**Courses enfants : Gratuit**

Certificat médical ou licence transmis en ligne en même temps que l'inscription.

Sont admis :

- les **licences** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrées par la FFA, ou les « **Pass' J'aime Courir** » délivrés par la FFA et complétés par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA -

Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

- les **licences sportives**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur lesquelles doivent apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrées par une des fédérations suivantes :
  - **Fédération des clubs de la défense (FCD),**
  - **Fédération française du sport adapté (FFSA),**
  - **Fédération française handisport (FFH),**
  - **Fédération sportive de la police nationale (FSPN),**
  - **Fédération sportive des ASPTT,**
  - **Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),**
  - **Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),**
  - **Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)**
- les **certificats médicaux** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins de un an** à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

### **3. RETRAIT DES DOSSARDS + INSCRIPTIONS (supplément de 3 € pour chaque course)**

A la salle du Prieuré Bas Rue de Simiane de Montchal - Quartier St Rambert  
42170 Saint-Just Saint-Rambert

**Vendredi 7 octobre de 15 h à 19 h**

### **4. RETRAIT DES DOSSARDS**

**Samedi 8 octobre de 9 h à 14 h 00**

Un cadeau sera remis aux 600 premiers coureurs lors du retrait de leur dossard.

Courses enfants : Présence **1 h avant le début des courses soit 12h45**

### **5. AVERTISSEMENTS**

#### **AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE**

Aucune inscription par Téléphone, Télécopie ou Courrier électronique.

Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque cause que ce soit.

Seuls les coureurs ayant établi un dossier d'inscription strictement conforme seront engagés.

L'attention des participants est appelée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.

**Les épingles pour fixer le dossard ne seront pas fournies. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course dans son intégralité et obligatoirement épinglé sur le torse.**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **6. HORAIRES**

**A partir de 13h45 jusqu'à 14h15 « mini-trails » jeunes 650m / 1300m / 1950m**

**15 h 00 : L'Échappée 19 km.**

**15 h 15 : La Pontrambertoise 13 km**

**15 h 30 : La Ramberte 7 km**

**Remise des prix après chaque course**

## **7. PARCOURS**

« **La Ramberte** » **7 Km** : Départ du centre de St--Rambert, passage au cœur des maraichers, puis le circuit emprunte les bords de Loire et retour par le centre historique.

« **La Pontrambertoise** » **13 km** : En plus du 7 Km le parcours est constitué d'une boucle légèrement vallonnée qui passe par les 2 ponts sur la Loire avec la traversée du quartier St-Just.

« **L'Échappée** » **19 km** : En plus du 13 Km le parcours grimpe sur les hauteurs de St-Just en empruntant des sentiers assez vallonnés et un retour par les bords de Loire.

Le compte à rebours des 5 derniers kilométriques sera installé pour les 3 parcours.  
Le circuit est entièrement sécurisé par des signaleurs et la Police Municipale.  
Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel.

## **8. DEPART**

- Le départ des 3 courses adultes sera donné devant la Mairie, rue Gony.

Les coureurs devront être dans la zone de départ 5 minutes avant l'heure prévue.

- Le départ des courses enfants seront donné Square de la résistance, en contrebas de l'office du tourisme.

La zone d'échauffement se situera dans les rues piétonnes adjacentes et fermées à la circulation.

## **9. ARRIVEE**

L'arrivée sera jugée « Place de la Paix » pour les courses adultes et Square de la Résistance pour les courses enfants.

## **10. RAVITAILLEMENTS**

Deux postes de ravitaillement seront installés au **kms 8 et 14** sur le parcours du **19 km**.

Un poste de ravitaillement sera installé au **km 7** sur le parcours du **13 km**.

Le parcours de **7 km** sera en autosuffisance.

Ravitaillement pour tous à l'arrivée.

## **11. W C Publics**

En face de l'église rue De Simiane de Montchal

## **12. ESPACE MEDICAL**

Un poste de secours sera prévu dans la zone d'arrivée.

Un deuxième poste sera installé sur le parcours au km 13 du 19 km **lieu dit Le Mallet**

## **13. ASSURANCE**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les organisateurs sont couverts par une police **Responsabilité civile**. Les licenciés FFA **bénéficient** des garanties accordées par l'assurance **Individuelle Accident**, liée à leur

licence. Chaque participant **non licencié** doit **s'assurer personnellement**.

Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels liée à leur licence.

#### **14. CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage sera assuré par transducteurs électroniques (puces) à fixer obligatoirement sur la chaussure à l'aide des liens fournis. **Il est interdit de fixer la puce à l'aide du lacet.**

Le port d'une puce qui ne correspond pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

**La puce devra être restituée après le passage sur la ligne d'arrivée.** En cas de non-restitution, elle sera facturée **5 €**.

#### **15. CLASSEMENTS**

**Pour le 7 km ; le 13 km et le 19 km**

Un classement scratch individuel **toutes catégories** : Masculin et Féminin

#### **16. RECOMPENSES**

Pour les 3 courses adultes, seuls les podiums « scratch féminin et masculin » seront récompensés sur le Podium Square du Prieuré - quartier St Rambert.

Récompenses pour les 1<sup>er</sup> de chaque catégorie pour les courses enfants.

Les athlètes récompensés devront obligatoirement être présents lors de la remise des récompenses.

#### **17. PUBLICATION DES RESULTATS**

Les classements seront affichés sur des panneaux proches du Podium.

Ils figureront sur les sites [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr)

Ils seront également transmis à la FFA.

Conformément à la loi dite "Informatique et Liberté", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime. Pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)

#### **18. CHALLENGE FOREZ SUD 2022 :**

**Le TOUR PEDESTRE BY TRAIL compte pour le Challenge Forez Sud, mais seulement le 13 et le 19 km seront pris en compte pour les Podiums des participants aux 5 courses.**

#### **19. DROIT A L'IMAGE**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans, dans le monde entier.

#### **20. ANNEXE**

Les mesures sanitaires préconisées pour les événements sportifs sur l'espace publique peuvent être consultées à l'adresse suivante : [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)